



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

REPONSE A LA CONSULTATION LANCEE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE L'ACCORD AMERICANO-EUROPEN RELATIF A LA LOI APPLICABLE A LA PROTECTION DES DONNEES

La Fédération Bancaire Française (ci-après FBF) est l'organisation professionnelle représentant, en France, les intérêts du secteur bancaire. Elle regroupe l'ensemble des établissements de crédit agréés comme banque, exerçant leurs activités en France, soit plus de 450 banques commerciales et coopératives. Les banques adhérentes à la FBF comptent 40 000 guichets permanents en France, 400 000 salariés et 60 millions de clients.

La profession bancaire est particulièrement sensibilisée aux problématiques de protection des données personnelles, la collecte et l'utilisation des données de ses clients étant au cœur du métier de banquier. Elle est également convaincue de l'importance des transferts internationaux de données qui, en permettant d'assurer les transferts ou les mises à disposition de fonds, contribuent de façon cruciale au bon fonctionnement de l'économie mondiale. C'est dans ce contexte que la profession bancaire saisit l'opportunité de s'exprimer et remercie la Commission européenne de lui offrir cette possibilité.

La FBF tient à souligner que les enjeux liés à la protection des données personnelles soulevés par un éventuel accord entre l'Europe et les Etats-Unis en vue de leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sont de nature politique et que la profession bancaire, qui n'a pas vocation à participer à ces négociations, n'est donc pas directement concernée par la consultation. C'est la raison pour laquelle la FBF n'entend faire qu'une réponse globale à cette consultation, sans entrer dans le détail des questions.

La FBF souligne l'importance qu'il convient d'attacher à la fluidité des systèmes informatiques de transferts de données, et à un traitement parfaitement équitable de ces différents systèmes, sans lesquels le commerce mondial ne peut fonctionner. Ce bon fonctionnement implique qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais afin de garantir aux clients que leurs données seront protégées, permettre au système bancaire de travailler efficacement avec des règles claires et aux différents systèmes informatiques de paiement de fonctionner dans un environnement de concurrence loyale, et enfin assurer l'efficacité des différents dispositifs de lutte contre le financement du terrorisme.

La FBF tient également à rappeler qu'elle attache une grande importance à la lutte contre le financement du terrorisme, dans laquelle elle s'implique en permanence, en participant à tous les travaux de place et débats internationaux sur le sujet et que ses adhérents ont à cœur, chaque jour, d'éviter que leurs systèmes ne soient utilisés aux fins de financement d'actions terroristes.

La FBF souhaite donc qu'un équilibre soit trouvé, moyennant des coûts raisonnables, entre les mesures légitimes de lutte contre le terrorisme et la nécessaire protection des données personnelles, tout en respectant la sécurité juridique et la fluidité des transactions financières internationales.